



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0

Téléphone : (819) 374-4525

Courriel : municipalite@st-maurice.ca

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2026-661 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de modifier les zones 220-R et 221-R (secteur Neault) et le projet de règlement numéro 2026-662 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin d'y inclure les normes de dispositions relativement à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Saint-Maurice - concordance avec la MRC des Chenaux

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le conseil municipal a adopté ces deux projets de règlements :

1. Projet de règlement numéro 2026-661 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de modifier les zones 220-R et 221-R (secteur Neault)

1.1 Objet :

Ce règlement a pour but d'agrandir la zone 221-R à même une partie de la zone 220-R par l'ajout du lot 6 480 226.

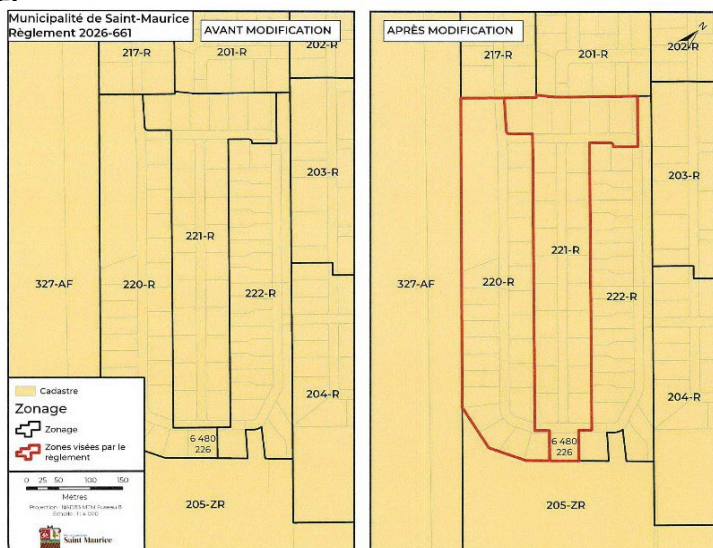
Par cette modification, les usages :

- Groupe « Habitation multifamiliale », de la classe d'usage « Résidentielle ». Le nombre de logements maximal est fixé à 3;
- Groupe « Service professionnel et personnel », de la classe d'usage « Commerce et service ».

Seront dorénavant autorisés sur le lot 6 480 226 (partie agrandie de la zone 220-R). En pratique, cette modification autorisera, sur ce lot, la continuité des habitations multifamiliales (pour un maximum 3 logements) qui sont déjà autorisées sur la rue Neault.

1.2 Zone concernée :

2.



Projet de règlement numéro 2026-662 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin d'y inclure les normes de dispositions relativement à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Saint-Maurice - concordance avec la MRC des Chenaux

Modification à la réglementation d'urbanisme

2.1 Objet :

Ce projet de règlement vise à assurer la conformité au schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux en proposant des normes de dispositions relativement à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Saint-Maurice.

3. CONSULTATION PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le **13 avril 2026 à 18h30, à la salle municipale (grande salle en haut) au 2431, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0.**

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire et le directeur général expliqueront les projets de règlements et le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. INFORMATIONS ET DOCUMENTS

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau du soussigné situé au 1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0, aux jours et heures d'ouverture du bureau. Pour plus d'information, vous pouvez également contacter monsieur Yves Laflamme au 819 374-4525 ou par courriel au ylaflamme@st-maurice.ca.

Donné à Saint-Maurice, le 20 mars 2026.

Stéphane Laroche
Directeur général et greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-contre en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le vingtième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six et publié dans Le Bulletin des Chenaux le trente et unième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingtième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six.



Stéphane Laroche
Directeur général et greffier-trésorier